



La Gazette de Tavel

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES
Rue du 19 mars 1962 - 30126 Tavel

RÉDACTION EN CHEF :
Service communication de la Mairie



LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE



Le mot du Maire
Chers concitoyens,

Vous avez certainement pris le temps de lire avec attention le Petit Tavellois et voilà déjà le premier numéro de l'année de la Gazette auquel vous accorderez aussi beaucoup d'intérêt, j'en suis certain... un numéro qui parle de printemps et de poésie mais aussi d'obligations de débroussaillage, d'éco-buage, de risques d'incendie ...

Ce risque est d'autant plus élevé du fait de la sécheresse et si nous avons tous constaté et apprécié un début d'hiver pluvieux, qui laissait espérer une remise à niveau des réserves souterraines, la tendance s'est ensuite inversée et c'est un début d'année particulièrement sec qui fait craindre un été qui pourrait être pire que l'été dernier.

Les hydrologues nous expliquent que c'est avant la fin mars que les nappes phréatiques se reconstituent ; cette année il n'en est rien.

Alors, devant une situation qui s'annonce plus critique que celle de l'an dernier où de nombreux villages voisins étaient en restrictions dès le mois de mai ou juin, il en va de notre responsabilité à tous en termes de gestion de l'eau, et d'économie de cette ressource vitale. Il est possible que la météo si changeante nous destine à un printemps plus humide que poétique où nous pourrions exceptionnellement voir rimer la prose ... avec « pluviöse »...

Le syndicat AB Ceze a débuté une campagne d'étude des réserves et des réseaux d'eaux souterraines afin d'anticiper la raréfaction de ce bien vital et d'adapter les futures opérations de captage.

Avant de conclure, je dois vous remercier pour les efforts consentis durant cette période de travaux et chacun de vous l'aura remarqué, les premières zones sont en cours d'achèvement, la tranche d'enfouissement des réseaux humides sur l'entrée Ouest est bien avancée aussi.

A la fin du mois de juin, les travaux seront suspendus jusqu'au début du mois d'octobre afin de laisser à notre village le plaisir de profiter de la période estivale et pour ne pas entraver non plus les prochaines vendanges.

Bonne lecture à chacun et chacune d'entre vous.
Claude PHILIP

Recensement des harnas qui abritent les sangliers



La mairie recense pour une action ciblée, les zones où se regroupent les sangliers à la lisière du village.

Merci de nous communiquer les sites concernés en indiquant vos coordonnées complètes, par courrier ou mail :

contact@mairiedetavel.fr

À LA UNE

Un service de proximité pour vos démarches administratives

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...
**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**
04.66.50.01.54 - lirac@france-services.gouv.fr

2 AGENTS
À VOTRE SERVICE

L'État et ses partenaires sont à vos côtés :

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

Rapprochez-vous de la mairie de Lirac pour connaître les heures d'ouverture au **04.66.50.01.54**, ou consultez la carte des Frances Services :

> www.cohesionterritoires.gouv.fr/france-services

Information aux propriétaires de chiens

Pour tous les chiens, la divagation est interdite (article L.211-19-1 du code rural).

Est considéré comme divaguant tout chien hors de portée de voix de son maître ou éloigné de plus de 100 m de son propriétaire (en dehors d'action de chasse ou de gardiennage de troupeau).

Attention toutefois si vous possédez un animal qui entre dans les catégories 1 ou 2, vous devez connaître et appliquer les règles suivantes :

- Pour les chiens de première catégorie dit « chiens d'attaque » : Pitt Bull, Mastiff non LOF, Tosa non LOF

Il est rappelé que l'acquisition, la cession ou l'importation sont interdites au risque de 6 mois de prison et 15 000 € d'amende.

- Pour un chien de seconde catégorie, dit « chiens de garde et de défense » : American Staffordshire Terrier LOF, Tosa LOF, Rottweiler LOF ou non P

La détention est interdite aux mineurs ainsi qu'aux personnes condamnées (casier n°2) pour les deux catégories sous peine de 3 mois de prison et 3800 € d'amende.

Voici quelques rappels de la réglementation en vigueur pour les deux catégories :

- **Une étude comportementale** est à réaliser chez un vétérinaire agréé, elle est obligatoire entre les 8 mois et un an de l'animal.
- **Une attestation d'aptitude** du maître est obligatoire également, ces deux démarches permettent l'obtention d'un **Permis de détention**.
- S'en suivent aussi les obligations :
- **La déclaration en mairie** (à toujours avoir sur soi), 450 € en cas de non présentation et amende de 750 € en cas d'absence totale du document.
- **L'identification** par puce ou tatouage, la **vaccination antirabique et assurance responsabilité civile**, documents à avoir sur soi, amende de 450 € pour chaque manquement à ces obligations, (ces règles sont fortement conseillées aussi pour tous les autres chiens).
- **Muselière et laisse obligatoires** en extérieur et dans tous les lieux publics sous peine d'une amende de 150 €. Pour ce qui concerne les bergers de type Malinois, la tenue en laisse est recommandée en public et la muselière est obligatoire dans les transports en commun.

Ce petit article est destiné au rappel de règles simples pour les propriétaires de chiens quels qu'ils soient, mais aussi à sensibiliser les propriétaires de chiens qui entrent dans les deux catégories citées plus haut, afin de se déclarer en mairie et se mettre en conformité avec la loi si ce n'est pas déjà fait.

Et enfin, un dernier rappel sur la propreté que chaque propriétaire se doit de respecter en ramassant les déjections laissées par les « toutous ». La mairie a mis en place à divers endroits de la commune des distributeurs de sacs destinés à cet usage et si, par malchance, il venait à en manquer, il suffit de prévoir, avant la balade, un petit sac en plastique qui sera glissé dans la poche.

Bonne promenade avec vos fidèles compagnons !



AU SOMMAIRE - n°14 - Mars 2023

- P.1** Le mot de monsieur le Maire / Un service de proximité / Information aux propriétaires de chien / Recensement des harnas
P.2-3 Obligations débroussaillage / Risques d'incendies / Chasseurs
 La nuit de la lecture / Journées Européennes du Patrimoine / Elodie Régnerd « Sunny » / Gâteau des rois / Catherine Gillette
P.4 Carnaval / Avril - Mois du bien-être à la bibliothèque / Balades poèmes / Fête des jardins / Agenda / Mot de l'opposition

Rappel de vos Obligations de Débroussaillage

Un courrier a été distribué à tous les Tavellois début mars pour rappeler à chacun ses obligations en matière de débroussaillage. Nous vivons une année de sécheresse exceptionnelle qui multiplie les risques d'incendie et donc remet en question la survie des forêts, le maintien de la biodiversité mais aussi la sécurité des biens et des personnes. La mairie a besoin de l'aide et de la contribution de tous pour anticiper et prévenir ces risques.

Lutte contre les incendies

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres des bois et des forêts, sauf vergers et vignes, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes le cas échéant :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur un gabarit de 5 mètres de haut sur 5 mètres de large pour les voies privées y donnant accès ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement ;
- La totalité des terrains ainsi qu'une bande de 50 mètres de profondeur autour si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même les travaux. S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.

Pour + d'informations : gard.gouv.fr

Entretien des haies :

Il est à rappeler que certains débordements de haies sur la chaussée empêchent les véhicules de ramassage des ordures ménagères mais aussi les camions de secours de passer et d'accéder en urgence aux sites ou personnes en détresse. Ces haies peuvent également être un risque de propagation d'incendie.

Pour rappel : la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés, vous serez en infraction et pourrez être verbalisé conformément à l'article R. 163-3 du code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à vos frais (délibération 41/2018 du Conseil Municipal de Tavel) après une mise en demeure restée sans effet au terme du délai fixé.

Une réaction de chacun permettrait d'éviter un contentieux et surtout d'unir nos moyens pour lutter efficacement ensemble contre les risques.

Risques d'incendie et règles d'écobuage dans le GARD



Tout le monde se rappelle les incendies de l'été 2022, en Gironde, en Ardèche, en Isère, en Bretagne... partout et même tout à côté dans le massif où se situe l'abbaye de FRI-GOLET qui s'est embrasé à cause des étincelles provoquées par le passage d'un train.

En France, au 5 novembre 2022, une superficie de 66 360 hectares contre 9 714 en moyenne (établie sur la période de 2006 à 2021), a brûlé sur le territoire, soit x 6,8.

Neuf incendies sur dix sont d'origine humaine. Ils sont parfois accidentels : mégots, barbecues, travaux agricoles... mais peuvent aussi être provoqués.

La mairie alerte chacun sur son impact sur l'environnement et demande de bien prendre la mesure des actes posés et des conséquences

Comment éviter les départs de feu ?



Feu et barbecue

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.



Cigarette et mégot

Je jette mes mégots dans un cendrier. Si je fume dans ma voiture, je reste vigilant : les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.



Travaux et étincelles

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

La mairie alerte chacun sur son impact sur l'environnement et demande de bien prendre la mesure des actes posés et des conséquences sur le vivant qui nous entoure.

Il est très simple d'utiliser une plancha plutôt qu'un barbecue classique, d'emporter avec soit un cendrier de poche, d'éloigner les zones des travaux des espaces secs et inflammables, de prévoir un arrosoir ou un tuyau prêt à servir en cas d'étincelles.

Les accidents arrivent souvent sans l'intention de les causer donc réfléchissons avant d'agir.

L'ECOBUAGE : le brûlage des végétaux et déchets verts

Dans le département du Gard le brûlage de végétaux est formellement interdit et puni par la loi. En effet les végétaux, plus communément appelés déchets verts sont considérés comme des déchets ménagers.

Sont donc compris : les herbes issues de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de débroussaillage, ...

Or, l'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit formellement le brûlage à l'air libre ou utilisant un incinérateur individuel ou d'immeuble.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450€ (article 131-13 du code pénal). Une dérogation peut être mise en place pour le brûlage de déchets verts issus du débroussaillage réglementaire dès lors qu'aucun moyen d'élimination des déchets n'est facilement accessible par le particulier. Cet arrêté réglemente aussi l'élimination des végétaux coupés ou sur pied, brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière.

Renseignez-vous en mairie pour connaître les conditions dérogatoires.

+ d'infos : <http://www.sdis30.fr>

Attention il est strictement interdit de brûler tout autre support et notamment les plastiques qui génèrent des particules dans l'air, polluent et créent un risque pour tous.

Les chasseurs, un enjeu de régulation des espèces invasives

Il apparaît clairement que de nos jours, le lien entre la population et les chasseurs s'est considérablement distendu.

Il y a quelques décennies, bon nombre de familles comptaient un chasseur ou conservaient le souvenir vivace d'un parent qui chassait ou avait chassé.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il est bien regrettable de constater un sentiment anti-chasse dans nos populations pourtant rurales, le plus souvent sans avoir la moindre connaissance dans le vaste sujet que représente la chasse, avec des images souvent galvaudées.



Des insultes vont souvent bon train dans les discours de certains, et l'humour d'un sketch adoucit à peine le portrait aux traits grossis ; « Le mauvais chasseur : Il tire, et le bon chasseur ... il tire aussi mais c'est un bon chasseur... ».

Les amalgames sont courants et on mélange allègrement, fusil et carabine, tir à balle ou à plombs, chasse au petit et au gros gibier, à l'approche ou en battue, usage de la glu ou de pièges et tant d'autres modes ou méthodes...

Il n'empêche que les chasseurs ont un rôle indéniable dans une nature qui n'existe plus depuis que l'homme a commencé à la plier à sa volonté.

Il n'y a qu'à constater la prolifération de certaines espèces qui n'ont pas de prédateurs tels que les cervidés ou, plus facilement chez nous, le sanglier.

En décembre dernier un très grave accident est survenu, une habitante a été attaquée par un sanglier en plein jour, au cœur du village et ceci après de nombreux signalements de la présence de ces animaux dans les zones habitées.

Qu'en serait-il alors, si les chasseurs exaspérés par les critiques infondées et les attaques répétées « d'anti-chasseurs », stoppaient leurs actions de chasse pendant deux ou trois ans ?

Sommes-nous prêts à vivre comme dans certains pays où la faune sauvage est aux portes des habitations ?

Notre mode de vie, même rural, est-il compatible avec ces animaux qui tout en demeurant sauvages, se sont quand même habitués à nous avec les risques qu'ils représentent pour la sécurité ?

C'est un constat : ils se rapprochent de sources de nourriture que nous leur laissons à disposition, avec nos bacs à ordures ou autres déchets.

Il en va de même avec les renards, ou les rats que nous sommes pourtant moins enclins à laisser nous approcher...

Alors il faudrait que chasseurs, et autres usagers de l'espace extérieur* apprennent à se respecter réciproquement et partagent cet espace en bonne intelligence.

Tous en sont capables y compris les « anti-chasses » qui pourraient rencontrer plus souvent et de façon apaisée les chasseurs pour échanger sur le rôle de régulation qu'ils assurent de façon bénévole.

Claude PHILIP (titulaire de son permis de chasse ;)

*pour ne pas dire naturel, puisque modifié par l'homme

Retour sur la nuit de la lecture !

Samedi 21 janvier 2023

Thème national : la peur ...



Réunis à la salle des fêtes pour participer à la «Nuit de la Lecture», célébrée sur tout le territoire national par les amoureux des mots, des livres et de la lecture, une trentaine de personnes s'est retrouvée dans une lumière tamisée et complice. Elles ont écouté avec attention des auteurs classiques ou contemporains ;

des extraits du Horla de GUY DE MAUPASSANT, de Moby Dick de MELVILLE, de NEFERITTI et du Bal des Rescapés d'André BENEDETTO.

Deux jeunes élèves de l'école primaire ont marqué un temps fort tant le ton était juste et posé lors de leur lecture.

Ce moment chaleureux s'est terminé par le verre de l'amitié en se promettant de se retrouver l'année prochaine.

Merci à tous les participants de s'être prêtés au jeu de la lecture et même de la composition et merci aux associations URGENT CRIER & DE MEMOIRE ET DE CŒUR pour leur soutien indéfectible.

Le traditionnel gâteau des rois pour les aînés



Le samedi 7 janvier, les aînés ont été invités par la mairie pour partager un moment convivial autour des gâteaux des rois et frangipanes confectionnées par les talentueux artisans pâtisseries de la commune. Gouter gourmand et spectacle musical ont contribué au plaisir de chacun, celui de se retrouver pour refaire le monde comme avant, celui

de créer ou recréer un lien social pour favoriser le vivre ensemble.

Appel à contribution – collections de mémoires journées européennes du patrimoine : L'ÉCOLE A TAVEL

Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023

En 2022, la mairie a souhaité proposer à la population une exposition sur TAVEL D'AUTREFOIS, soit une centaine de cartes postales et photos mettant en valeur le patrimoine de la commune et ses habitants. La projection d'un film réalisé par Véronique MABY, a permis de recueillir les témoignages des aînés du village, il y a quelques années, un moment très émouvant car tous sont aujourd'hui disparus. Une guide conférencière a amené les visiteurs déambuler dans les rues du village pour découvrir le patrimoine. Des visites des carrières LUGAN et de la cave des vigneron de TAVEL ont été organisées.

En septembre 2023, il sera proposé à la population un thème cher à tous, l'école. La commune recherche donc des photos de classe qui datent du plus loin que l'on connaisse, qu'elles soient anciennes ou récentes afin d'organiser une exposition de tous les enfants scolarisés à TAVEL. Evidemment, les photos seront numérisées en haute définition aux frais de la commune pour venir capitaliser le fond documentaire du patrimoine vivant, culturel et patrimonial de TAVEL. La mairie recherche aussi des photos de l'école des garçons située à l'auberge et de l'école des filles située autrefois à côté du lavoir, y compris des écoles Alphonse DAUDET qui ont aujourd'hui 50 ans...

Un projet de film est en cours pour recueillir la parole de ceux qui ont dirigé, enseigné, été scolarisés à TAVEL. L'idée est de s'intéresser à l'évolution des pratiques. Si vous voulez participer, contactez-nous !

D'autres surprises vous seront proposées pour remonter le temps et retrouver cette atmosphère de cire et d'encre. Et puis, le Maître d'école vous expliquera tout...

Elodie Regnard « SUNNY » ... une reconversion vers le bonheur



Elodie REGNARD, tout le monde la connaît, c'est la Présidente de l'APE, l'association des Parents d'élèves. Elle pétille de vie, de créativité, de bienveillance et d'authenticité. Elodie est une femme curieuse qui n'a pas peur du changement car tout est apprentissage, découverte, renouvellement et enrichissement. Alors changer de métier était une évidence et se consacrer au développement personnel, était intégré à une trajectoire bien préparée.

Elodie s'est formée en hypnose et PNL, et propose depuis 2022, des accompagnements thérapeutiques individuels (ne remplaçant pas le suivi d'un psychologue). Sa méthode permet de balayer certains blocages, comme les peurs, et d'aider à booster la confiance en soi en révélant le potentiel de chacun. (Spécialisation auprès des enfants et des adolescents à partir de 5 ans).

Les femmes sont également mises à l'honneur, grâce au coaching féminin (programme REIWA), pratiqué en duo et en toute intimité et bienveillance.

Sa citation préférée...

« La vie, ce n'est pas attendre que les orages passent, c'est apprendre à danser sous la pluie. »
Sénèque

« SUNNY » sur les temps périscolaires

Pour que les enfants des écoles puissent évoluer dans un climat plus apaisé, l'équipe du périscolaire a suivi des ateliers avec Elodie, pour être sensibilisée à la « science du bonheur », et à ses bienfaits, en apprenant à cultiver son bonheur de manière concrète, mais aussi à reconnaître une émotion positive, ses enjeux, et comment les booster ; et enfin à travailler en équipe avec un management axé sur le potentiel de chacun (en fonction des forces de caractère de chaque agent).

SUNNY : des ateliers pour tous

Les « ateliers de Sunny », permettent de développer une activité autour du développement personnel au travers de la psychologie positive, basée sur des recherches scientifiques. Elodie REGNARD, en tant qu'ambassadrice « Mon Moment Magique » propose des ateliers bien-être pour les enfants, adolescents et femmes.

Tout son savoir en la matière, et sa bonne humeur, sont mis en œuvre pour cultiver de manière ludique le bien-être en milieu scolaire, et au sein de collectivités.

Le but étant de donner accès dès le plus jeune âge, à certains « réflexes » pour cultiver son bonheur en balayant entre-autre le champ des émotions, de la confiance en soi, des forces de caractère, de l'optimisme, de la gratitude, des relations positives pour savoir prendre une direction positive (stratégies de motivation, atteinte d'un objectif...) et apprendre à interagir de manière efficace avec les autres (écoute empathique, intelligence émotionnelle).

Renseignements : Elodie Regnard « SUNNY »

Mail : hello.sunny30126@gmail.com

☎ : 06.71.55.41.43

Facebook : SUNNY-Elodie Regnard

Instagram : elodierenard_sunny



Catherine GILLETTE, une bénévole à la bibliothèque

Catherine GILLETTE a manifesté son intérêt auprès de Monsieur le Maire pour devenir bénévole à la bibliothèque afin de proposer des animations dans les thèmes programmés. Disponible après une vie professionnelle bien remplie, elle exprime son besoin d'utilité sociale, l'envie d'apprendre de nouvelles méthodes et techniques d'animation. Pour cela, la mairie de TAVEL peut compter sur son partenariat avec la Direction Départementale du Livre et de la Lecture qui soutient les collectivités et forment les agents comme les bénévoles.

Après un entretien de motivation réussi où elle a prouvé sa bienveillance, son engouement et son aisance relationnelle, elle a signé une convention qui a pris effet début mars. Et quand on lui demande dans quel état d'esprit elle se trouve, elle répond : « Je suis très heureuse de faire partie de la bibliothèque en tant que bénévole, pour animer des ateliers pour enfants le mercredi et samedi matin, je mettrai toutes mes qualités au service des petits et espère qu'ils seront nombreux à participer à ces moments de partages dans la joie et la bonne humeur. »

Ça bouge à Tavel !



Carnaval avec Anim'Tavel

Le samedi 25 mars 2023 à 15h à la salle des fêtes

Après plusieurs années sans pouvoir le fêter, l'équipe d'ANIM'TAVEL est heureuse de vous inviter à venir participer au carnaval le samedi 25 mars à partir de 15h à la salle des fêtes.

Au programme, défilé dans les rues, boum, goûter et maquillages offerts aux enfants et procès du CARMENTRAN !

A partir de 18h, les adultes aussi pourront profiter d'un apéritif musical (buvette payante).

Nous sommes impatients de profiter de ce moment avec vous !

Petits et grands, à vos déguisements !!!

Balade poèmes Samedi 22 avril à 17h (RDV place de la Fontaine)

Partenariat avec URGENT CRIER & DE MEMOIRE et DE COEUR

Jack LANG a été à l'initiative de la création du printemps des Poètes. Cette manifestation nationale a pour ambition de montrer l'extrême vitalité de la Poésie en France et dès 1999 est vite devenue un évènement d'ampleur nationale. Chaque année, un nouveau thème est proposé. « FRONTIERES » sera le sujet inspirant de 2023.

TAVEL, s'est inscrit depuis de longues années dans cette démarche car la municipalité porte la volonté de promouvoir la lecture mais aussi l'écriture. Les effets sont multiples sur notre cerveau ; musique des mots qui remplit de plaisir, appel à l'imaginaire, émotion exacerbée. La poésie transforme l'intérieur et l'extérieur car elle appelle la sensibilité, la nôtre et celle des autres.

Alors, en 2023, on recommence et la municipalité invite petits et grands à rejoindre cette manifestation pour lire un extrait de texte ou partager un écrit poétique.

Rendez-vous à 16h30 place de la Fontaine le samedi 22 avril prochain pour une balade poétique au cœur du patrimoine de TAVEL.



Osez ! Osons ! Poussons les "Frontières" !
A vos plumes ... à vos poètes intérieurs, on vous attend.

En savoir + sur le thème FRONTIERES

« Les frontières ne sont pas que géopolitiques ou armées. Il en est même que l'on ne cesse de franchir, du petit jour à minuit, de l'enfance au lendemain, du visible au caché, de la mort à la vie, du réel à la poésie. C'est cet au-delà des frontières qu'il est temps de questionner, ce monde qui rassemble, étonne, dépayse, plus qu'il ne sépare. Ces limites qu'il nous faut constamment repousser. Ce danger qu'il nous faut conjurer. »

Sophie NAULEAU

Agenda

- **Mercredi 21 juin** : FÊTE DE LA MUSIQUE
- **Mercredis 07/21/28 juin, 19 juillet, 02/16/30 août** : SOIRÉE FOODTRUCKS
- **Du vendredi 07 au dimanche 09 juillet** : FÊTE VOTIVE AVEC ANIM'TAVEL
- **Vendredi 14 juillet** : FÊTE NATIONALE AVEC ANIM'TAVEL
- **Courant juillet (date à définir)** : NUIT DES ÉTOILES
- **Samedi 2 septembre** : FORUM DES ASSOCIATIONS
- **Septembre/octobre** : COUPE DU MONDE DE RUGBY AVEC ANIM'TAVEL
- **Samedi 16 et dimanche 17 septembre** : JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
- **Vendredi 13 octobre** : SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ AU PROFIT D'OCTOBRE ROSE
- **Samedi 14 octobre** : LA SCIENCE DU BONHEUR
conférence et atelier (2h) de 14h à 16h au profit d'octobre rose
- **Dimanche 15 octobre** : TNT TRAIL AVEC JOG'IN NATURE
- **Mardi 31 octobre** : HALLOWEEN AVEC ANIM'TAVEL
- **Vendredi 1^{er} Décembre** : TÉLÉTHON AVEC ANIM'TAVEL
- **Dimanche 10 décembre** : NOËL À TAVEL AVEC ANIM'TAVEL, L'APE, L'ALSH DE TAVEL,
Le service périscolaire/ technique & tous les lutins mobilisés

Directeur de la publication : Claude Philip

Rédactrice en chef : Pascale Hernanz

Équipe de la communication : Flavie Cayol, Marguerite Le Bihan, Céline Charles, Pascale Hernanz, Pascal Rozier, Vincent Grieu.

Imprimeur : Imprimeur - 34980 Saint-Gély-du-Fesc

Avril - le mois du bien-être à la bibliothèque



En avril, l'équipe animation de la bibliothèque vous proposera de vous ressourcer et de vous faire du bien en participant à des ateliers gratuits, il vous suffira de vous inscrire auprès des services de la mairie pour que l'on vous réserve une place pour vous et/ou vos enfants.

Les ateliers sont limités à 10 personnes donc dépêchez-vous !

Inscription auprès de Béatrice : 04 66 50 04 10

ATELIER : Cosmétiques Naturels : Baume Visage, Stick à lèvres et Huile de Soins Animé par Christine de l'association la Patte D'araignée
Samedi 8 avril 2023 de 10h à 12h

« Les plantes sont là, à nos côtés, au quotidien, pour enchanter nos sens et nous aider à nous sentir mieux. Dans l'atelier de fabrication vous apprendrez à réaliser quelques produits simples de base, comme un baume visage ou une huile de massage antalgique, un savon, du shampoing solide et des baumes à lèvres. Elaborés entre autres à base d'huile de fleur »
S'adresse à un public adulte et enfant + 10 ans.

ATELIERS « Mon moment magique » ou comment fabriquer du bonheur
Animés avec Elodie REGNARD, SUNNY (ambassadrice MMM)

« Prenez une pause, et venez découvrir un concept original, qui offre des ressources bien-être à la fois simples et précieuses, pour enchanter la vie quotidienne, et se sentir bien dans sa tête, son corps et son cœur. Un temps d'échange et de partage, autour d'un thème, avec plusieurs pratiques et techniques bien-être proposés. L'atelier « MMM Juniors » concerne les enfants de 6/11 ans, et l'atelier « MMM au Féminin » concerne les femmes à partir de 18 ans. »

Samedi 15 avril

- 10h-11h : Juniors : le bonheur
- 11h15 - 12h15 : Femmes : invitation au voyage - escale au Japon avec l'Ikigai

Samedi 22 avril

- 10h-11h : Juniors : la paix
- 11h15 - 12h15 : Femmes : se délester pour garder l'essentiel



DÉMOCRATIE LOCALE

LE DROIT D'EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Chers habitants de Tavel, nous vous invitons à nous retrouver sur notre page Facebook Tavel Avenir (www.facebook.com/tavelavenir) ou sur notre lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres. Ou à nous joindre par mail tavelavenir@gmail.com Nous serons libres de vous informer sans censure et sans limitation de place.